

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue par conférence téléphonique, le 21 mars 2019, à 10 h.

Sont présents :

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
M. Michel Beaulieu, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Est absent :

M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président

Sont également présents :

M. Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2019-34

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 février 2019

Résolution n° E-2019-35

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

Demande de commandite – École d'été en agroécologie de l'Université Laval

Résolution n° E-2019-36

- Autoriser le directeur général de la Communauté métropolitaine de Québec à convenir et à signer une entente de soutien financier et de visibilité, pour la somme de 2 500 \$, avec l'École d'été en agroécologie de l'Université Laval.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2019
Certificat trésorerie : CT-2019-20
Responsable : Communications

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 2 -

Demande d'avis du MAMH concernant le projet de règlement n° 293-2019 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

Résolution n° E-2019-37

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que :
 - la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées dans le projet de règlement n° 293-2019 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
 - le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Lotbinière dans la mesure où il sera similaire au projet de règlement.
- Transmettre au MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2019

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMH concernant le projet de règlement n° 294-2019 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

Résolution n° E-2019-38

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que :
 - la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées dans le projet de règlement n° 294-2019 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
 - le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Lotbinière dans la mesure où il sera similaire au projet de règlement.
- Transmettre au MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2019

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Zones inondables – Appel d'offres sur invitation pour des services professionnels

Résolution n° E-2019-39

- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la sélection d'une firme ayant pour mandat d'offrir les services professionnels de conseiller en hydrologie et en hydraulique, tels que détaillés dans l'appel d'offres.
- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQ à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2019
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Zones inondables - Octroi d'un contrat pour l'accompagnement scientifique relativement à la gestion de la résilience et des risques d'inondations fluviales

Résolution n° E-2019-40

- Octroyer un contrat à l'Université du Québec à Montréal (Réseau Inondations InterSectoriel du Québec) pour l'accompagnement scientifique relativement à la gestion de la résilience et des risques d'inondations fluviales pour une somme maximale de 24 980 \$ (taxes non applicables) selon l'évaluation budgétaire en date du 8 mars 2019.
- Autoriser le directeur général à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2019
Certificat trésorerie : CT-2019-21
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Modification - Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale 2019-2022

Résolution n° E-2019-41

- Autoriser le président, ou le vice-président, et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à signer l'*Entente modifiée sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale* dont la période s'échelonne du 1^{er} mars 2019 au 31 mars 2022, laquelle inclut désormais la participation financière du ministère des Transports.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2019
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis à la CPTAQ n° 420101 – Demande de la Ville de Lévis

Résolution n° E-2019-42

- Informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Communauté métropolitaine de Québec appuie la demande de la Ville de Lévis, au dossier n° 420101, afin de régulariser, par voie d'exclusion ou d'autorisation, le statut d'une partie du lot 2 602 332 d'une superficie de 7,0 hectares dont l'usage fait déjà l'objet d'un droit acquis reconnu par la CPTAQ sur une superficie d'un hectare. Il s'agit de l'entreprise Les Écuries de la Chaudière. Cette demande est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

PROCÈS-VERBAL

- 4 -

- Transmettre à la CPTAQ et à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2019
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis à la CPTAQ n° 421564 - Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture du ministère des Transports

Résolution n° E-2019-43

- Informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Communauté métropolitaine de Québec appuie la demande de portée locale du ministère des Transports, au dossier n° 421564, afin d'autoriser deux servitudes temporaires (aires de travail) pour procéder au remplacement du ponceau arqué en acier par un ponceau rectangulaire en béton armé au-dessus la rivière Noire sur le chemin du Moulin à Lévis.
- Transmettre à la CPTAQ, au ministère des Transports et à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2019
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Vision métropolitaine de l'eau – Octroi d'un contrat pour l'animation

Résolution n° E-2019-44

- Octroyer un contrat au Réseau des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) pour l'animation des rencontres du comité de réflexion dans le cadre de la Vision métropolitaine de l'eau, pour une somme maximale de 23 800 \$ (taxes incluses), selon l'offre de service du 27 février 2019. Ce contrat sera exécuté par M. Antoine Verville;
- Autoriser le directeur général de la Communauté métropolitaine de Québec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2019
Certificat trésorerie : CT-2019-22
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Gestion des matières résiduelles - Campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sur le réemploi

Résolution n° E-2019-45

- Procéder au lancement d'une campagne de sensibilisation sur le réemploi afin de promouvoir la consommation responsable en mettant l'accent sur l'achat d'articles de seconde main au lieu de s'en départir, dès le printemps 2019 et pour une période de quatre semaines;
- Octroyer un contrat de services professionnels à l'agence La Workshop pour la conception de visuels soit une série d'affiches publicitaires présentant divers figurants dans des mises en scène variées, au coût de 22 638,58 \$ (taxes incluses), selon l'offre de service du 13 mars 2019;
- Réserver la somme maximale de 27 000 \$ (taxes incluses) pour l'impression d'affiches, le placement publicitaire et autres dépenses.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2019

Certificat trésorerie : CT-2019-23

Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Imagerie hyperspectrale - Autorisation d'un appel d'offres « Production d'images numériques hyperspectrales aéroportées et traitement orthophotographique »

Résolution n° E-2019-46

- Autoriser la secrétaire corporative à publier l'appel d'offres « *Production d'images numériques hyperspectrales aéroportées et traitement orthophotographique* » sur une partie du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Cette acquisition dotera la CMQ d'une couverture spectrale pour l'identification des frênes et de toutes autres essences d'arbres, le cas échéant, sur un territoire de 2 225 km².

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2019

Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Avenant à l'entente de collaboration pour la réalisation de l'Enquête origine-destination de 2017 de la région Québec-Lévis

Résolution n° E-2019-47

- Autoriser le directeur général de la Communauté métropolitaine de Québec à signer l'avenant 2019-1 à l'entente de collaboration pour la réalisation de l'Enquête origine-destination de 2017 de la région Québec-Lévis.

Référence : Rapport décisionnel du 21 mars 2019

Responsable : Transport et mobilité

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 6 -

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2019-48

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 13 mars 2019, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1^{er} au 28 février 2019 (période 2).
- b) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1^{er} au 28 février 2019.
- c) Liste des dépenses Visa pour le mois de février 2019.

Référence : Bordereau de dépenses du 21 mars 2019

Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2019-34 à E-2019-48, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE